Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409052-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Le vingt février deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **2 avril 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Cédrick, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, LE GAL Nathalie, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 52 – 09 04 2026

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BP LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE 20403 ET MODIFICATION BUDGET 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-11, L.2311-1 et L.2312-1 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 adopté le 20 mars 2026 (Délibération n° 12) ;
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires afin d'assurer la bonne exécution du budget communal ;

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de procéder au vote d'une décision modificative en raison d'une demande du trésor public, afin de constater la somme de 8.83€ sur le compte 002 en recettes de fonctionnement.

Il est proposé la décision modificative n° 1 suivante :

Recettes de fonctionnement :
Compte – 002 = Excédent de fonctionnement **+ 8.83€**

Dépenses de fonctionnement :
Chap-65 - 658 = Charges diverses de gestion courante **+ 8.83€**

Le budget 2026 ainsi modifié est porté à

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	**88 621.15 €**	**88 621.15 €**
Fonctionnement	**132 161.45 €**	**132 161.45 €**
TOTAL	**220 773.77 €**	**220 773.77 €**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260409-DEL20260409052-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention** :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget 20403 LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE que présentée ci-dessus,
- ADOPTE la modification du budget 2026 pour le budget 20403 LOTISSEMENT LE CLOS DU PONTERRE que présentée ci-dessus,
- ANNULE et REMPLACE la délibération n° 12 du 20 mars 2026,
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne



